

CONCOURS

Pas de mini-Miss pour les ministres

La perspective de voir prochainement s'organiser un concours de mini-Miss Belgique (nos précédentes éditions) ne plaît pas à la ministre des Droits des Femmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Isabelle Simonis (PS). C'est le moins qu'on puisse dire. Elle dénonce ce type de manifestation, qu'elle souhaite réglementer. Sa nouvelle consœur Alda Greoli (cdH), ministre de l'Enfance, s'est également exprimée sur la question.

Pour Alda Greoli, ce type de concours « constitue une dérive de l'hypersexualisation de la société, dangereuse pour l'intégrité morale, physique et psychologique des enfants en bas âge ». Elle partage sur ce point la position de Jean-Marc Nollet, ministre Écolo de l'Enfance en 2013, qui s'était prononcé en faveur de l'interdiction des concours de mini-Miss en Fédération Wallonie-Bruxelles après un vote en ce sens intervenu le 17 septembre 2013 au Sénat français.

Le cabinet d'Isabelle Simonis, sur la même longueur d'ondes, avance aussi un autre argument : « Ce type de concours pose indirectement la question du travail des enfants à travers les cadeaux et rétributions offertes ».

Déjà des demandes d'inscription

Bref, la ministre des Droits des femmes n'a pas l'intention de laisser passer. Elle veut réglementer ces pratiques : « Nous travaillons déjà sur la question de l'hypersexualisation des enfants au sein d'une sous-commission en droits des femmes mais aussi via un appel à projets de 250 000 euros visant notamment à "lutter contre les clichés" dans la publicité et les médias. Nous devons cependant aller plus loin et trouver le chemin juridique adéquat », précise Isabelle Simonis.

Elle compte élaborer une charte contre l'hypersexualisation des enfants à destination des acteurs éducatifs et du grand public.

En collaboration avec Rudy De-

motte, en charge des Droits de l'enfant, elle lancera également très prochainement une concertation avec le Délégué général aux Droits de l'enfant, Bernard Devos et d'autres acteurs de terrain, cette fois pour « envisager l'éventuelle interdiction de ce type de concours ». Les résultats de cette concertation seront ensuite portés aux autres niveaux de pouvoir dans leurs sphères de compétences.

Dans l'immédiat, la ministre PS rappelle aux organisateurs de ce type de concours « l'exigence de se conformer à la loi qui inclut l'interdiction de mener une activité qui pourrait être désavantageuse ou risquée pour l'enfant ». Elle encourage également tout pouvoir public à s'abstenir de subventionner ou de promouvoir ce type d'initiative.

Et du côté des parents ? Les organisateurs ont déjà reçu des courriels : demandes d'infos sur les inscriptions, quelques descriptions de fillettes et des photos à l'appui... ■